

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19/01/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 01/02/2021

**SEANCE DU 25 JANVIER 2021**

**Délibération n° D-2021-29**

Parc naturel urbain - Phase 1 - Aménagement du boulevard  
Main - Approbation du programme de travaux et de l'enveloppe  
financière - Autorisation de lancer la consultation de maîtrise  
d'œuvre

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Karl BRETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Direction de l'Espace Public**

**Parc naturel urbain - Phase 1 - Aménagement du boulevard Main - Approbation du programme de travaux et de l'enveloppe financière - Autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fil conducteur de cette opération qui s'insère dans la démarche de création du Parc Naturel Urbain (PNU), initiée dans le cadre d' « Action Cœur de Ville », est la Sèvre avec pour objectifs d'affirmer les trames vertes et bleues, de créer un grand « îlot de fraîcheur » et un corridor de biodiversité.

Ce projet s'inscrit, en effet, dans un contexte où la demande sociale de « nature en ville » est forte et la problématique du changement climatique prégnante.

A travers le concept de Parc Naturel Urbain, il s'agit de s'inscrire dans une nouvelle centralité qui prolonge le centre historique sur la rive droite de la Sèvre. D'autant que la Ville de Niort dispose de deux pôles culturels situés de part et d'autre de ce centre :

- le pôle cinématographique de la Brèche, avec ses jardins, qui a fait l'objet d'une requalification complète ;
- le pôle culturel composé par le Moulin du Roc et la médiathèque Pierre Moinot, en cours de mutation.

Ainsi, si ce site a une vocation à dominante résidentielle de type faubourg, il est également un lieu d'activités, essentiel de par son tissu commercial, et a une dimension culturelle nationale avec le Moulin du Roc et intercommunale avec la Médiathèque.

Cette opération constitue la première phase du projet d'aménagement des espaces publics du Parc Naturel Urbain de la Sèvre dont Port Boinot est la porte d'entrée. Elle participe à créer une nouvelle centralité, support de lieux de détente, de rencontres, de lien social, d'activités, de culture et de tourisme.

Le périmètre opérationnel intègre l'intersection avec le pont Main et la rue Gambetta, le boulevard Main, l'allée Dunant, la place du Port et la rue Baugier (en tranche optionnelle), ainsi que les abords du Moulin du Roc en façade sur l'allée Dunant et le Pont Main dans la continuité des travaux de réfection du chantier de la médiathèque et les abords de la résidence « séniors ».

Une aire d'étude élargie est intégrée à la réflexion afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement modal de ce secteur et de définir une intention paysagère à l'échelle du quartier dans la perspective de formuler de grandes orientations programmatiques qui guideront les futures phases d'aménagement des espaces publics du PNU de la Sèvre et d'assurer une cohérence sans uniformiser. Celle-ci comprend les axes situés :

- au Sud du boulevard de l'Europe jusqu'aux bords de Sèvre (y compris la rive gauche avec les quais ainsi que le jardin des plantes) ;
- l'avenue de Lattre de Tassigny ;
- la rue Gambetta.

A l'issue du diagnostic, des orientations programmatiques (cf. annexe) ont été définies sur le périmètre opérationnel qui portent sur :

- la requalification de cet espace public situé sur la rive droite du fleuve pour donner de l'épaisseur au centre-ville ;
- le partage de l'espace public, notamment en libérant des emprises pour les modes doux et en les intégrant au cœur d'une « promenade arborée » ;
- le positionnement du végétal au cœur du projet de requalification, notamment en utilisant les espaces libérés par la voiture pour désimperméabiliser, végétaliser et créer une ambiance de parc urbain ;
- la place de l'eau dans la Ville ;

- la création d'un espace à vivre et à partager ;
- le choix d'un vocabulaire commun avec l'opération de Port Boinot afin d'assurer une continuité et une cohérence dans l'aménagement de l'espace public.

Le montant global de l'opération (études de maîtrise d'œuvre, missions annexes, prestations diverses et travaux) est estimé à 3 318 000 € TTC (valeur janvier 2020).

L'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux de la tranche ferme (requalification de l'intersection avec la rue Gambetta, des abords du Moulin du Roc, du boulevard Main, de l'allée Dunant, de la place du Port et des abords de la résidence « séniors ») est établie à 2 262 500 € HT, soit 2 715 000 € TTC.

L'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux de la tranche optionnelle (requalification de la rue Baugier) est établie à 152 250 € HT, soit 182 700 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux ;
- approuver les enveloppes financières affectées aux travaux ;
- autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS  
SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC



Janvier 2021

**PARC NATUREL URBAIN \_ PHASE 1 \_ BLD MAIN**  
**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION**  
**DE L'ESPACE PUBLIC**

**SYNTHESE DES ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES**

## 1 – L'OBJET

La présente opération a pour objet la requalification du boulevard Main, phase 1 du Parc Naturel Urbain (PNU).

La qualité et la cohérence des aménagements de l'espace public constituent un réel enjeu pour la ville en tant que révélateur du patrimoine architectural niortais et de son dynamisme. Elle est également le témoin du rééquilibrage des pratiques de déplacement et d'une meilleure cohabitation dans un contexte à forte intensité d'usages en raison du positionnement de ces axes situés dans le prolongement du centre historique.

Ce projet de requalification s'inscrit dans le contexte actuel de changement climatique et dans une période où la demande sociale de « nature en ville » est très forte ; mais également dans le prolongement des aménagements du boulevard Main situé en aval au droit de Port Boinot, porte d'entrée du Parc Naturel Urbain et dans le méandre de la Sèvre (trame bleue) qui avec sa végétation rivulaire (trame verte) constitue le fil conducteur.

A travers le concept de Parc Naturel Urbain de la Sèvre, il s'agit de s'inscrire dans une nouvelle centralité qui déborde du centre-historique et qui est à la fois support de lieux de détente, de rencontres, de lien social, d'activités, de culture et de tourisme.



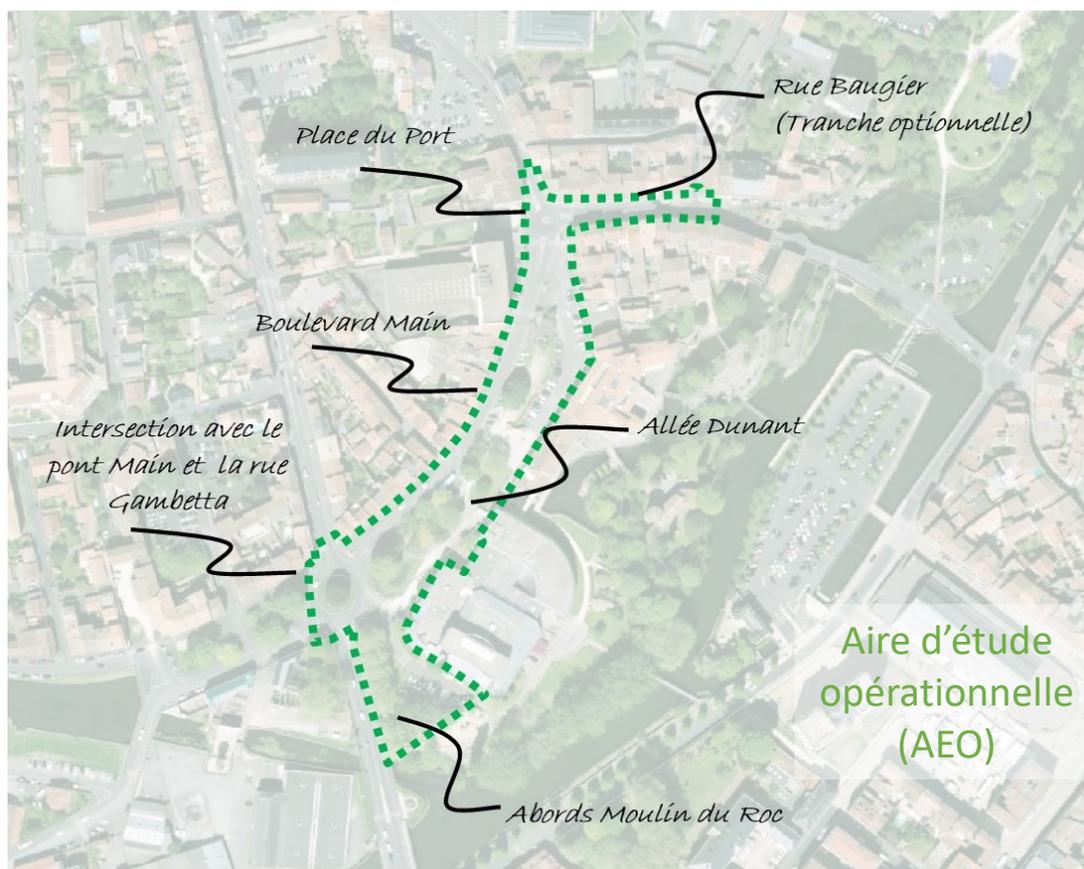
## 2 – LES PERIMETRES

Deux périmètres ont été identifiés pour permettre de faire le lien entre l'opération et futurs projets d'aménagement de l'espace public, situés de part et d'autres de la Sèvre, fil conducteur du Parc Naturel Urbain, créer de la cohérence et anticiper les mutations des fonctions urbaines et usages.

### 2.1– UNE AIRE D'ETUDE OPERATIONNELLE (AEO)

L'opération se compose d'une aire d'étude opérationnelle constituée de :

- le boulevard Main, dont l'intersection avec le pont Main,
- l'allée Dunant,
- la place du Port,
- les abords du Moulin du Roc en façade sur le pont Main et l'allée Dunant,
- et la rue Baugier (tranche optionnelle).



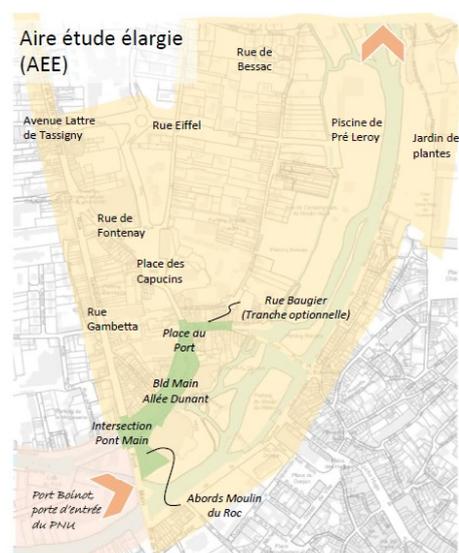
## 2.2– UNE AIRE D’ETUDE ELARGIE (AEE)

Elle se compose également d’une aire d’étude élargie (AEE) qui englobe le secteur situé au Sud du boulevard de l’Europe, avec pour contour l’avenue Lattre de Tassigny, la rue Gambetta, la rue de Fontenay, les quais situés sur la rive gauche de la Sèvre (Préfecture, Cronstadt et Regratterie), ainsi que le jardin des plantes et les bords de Sèvre amonts.

En effet, l’espace environnant le projet génère des interactions avec le périmètre opérationnel et conditionne le projet.

Cette aire d’étude élargie a pour double vocation :

- d’analyser les mobilités (piétonnes, cycles, engins de déplacement particuliers motorisés), les circulations (véhicules légers et poids lourds notamment navettes, autocars, véhicules livraisons, ...) et le stationnement à l’échelle du quartier, afin de :
  - ✓ améliorer la connaissance du fonctionnement modal du quartier,
  - ✓ anticiper les mutations et les comportements futurs,
  - ✓ libérer de l’espace pour privilégier la désimperméabilisation, les modes de déplacements doux et la végétalisation de l’espace en réduisant la part modale de la voiture
  - ✓ et confirmer les hypothèses formulées dans les orientations programmatiques
- de définir une intention paysagère afin de :
  - concrétiser le concept de Parc Naturel Urbain de la Sèvre par la formulation d’un parti d’aménagement paysager décliné en fonction des séquences paysagères et permettant d’affirmer les trames vertes et bleues, la création d’îlots de fraîcheur et la constitution d’un corridor de « biodiversité »,
  - formuler les grandes orientations programmatiques qui guideront les phases suivantes,
  - assurer une cohérence dans les phases d’aménagement futur sans uniformiser.



### 3 - CONTEXTE GENERAL

Situé dans la continuité du centre-ville, ce secteur localisé sur la rive droit de la Sèvre, constitue un quartier résidentiel, mais également un lieu d'activités essentiel.

- **Une relation avec le fleuve disparue**

Haut lieu du commerce local au XII<sup>ème</sup> siècle, permettant de transporter de nombreuses marchandises, le port occupait l'emplacement devenu le boulevard Main et la place du Port. Celui-ci n'existe plus qu'à travers la terminologie de la place, puisqu'il a été déplacé à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle en raison de l'envasement du site. Dans sa configuration actuelle, la place du port, est le résultat de transformations progressives de l'espace, notamment pour l'amélioration de la circulation de l'automobile et son stationnement, qui ont affecté le confort d'usage global et le partage équitable de l'espace.



- **Un quartier à dominante résidentielle de type faubourg**

Ce quartier de faubourg est composé d'un bâti de ville implanté à l'alignement, constitué d'habitations mitoyennes, le plus souvent sur les deux limites séparatives. Dans ce bâti dense, la problématique du stationnement est particulièrement prégnante et complexe. En effet, la voiture est omniprésente du fait de la rareté des garages dans ce front bâti qui est antérieur à l'essor de l'automobile.

Dans ce quartier, où le minéral prédomine, la rue n'a pas la capacité d'absorber l'ensemble des véhicules en stationnement. Les voitures restent stationnées le plus souvent dans la rue malgré la proximité de parkings situés à moins de 300 mètres (notamment la place des Capucins, désormais gratuite). Le stationnement s'organise longitudinalement le long des trottoirs ou sous forme de « poches ».





- **L'essor de nouvelles résidences**

En contraste, avec ce tissu ancien, de nouvelles résidences se sont développées. Celles-ci renforcent la densification de ce quartier et créent de nouvelles contraintes liées à la voiture (accès à des parkings collectifs).

En effet, dans le front bâti homogène, des accès totalement dédiés à la voiture ont été créés qu'il conviendra d'intégrer afin qu'ils ne viennent polluer l'esprit de parc naturel urbain souhaité.

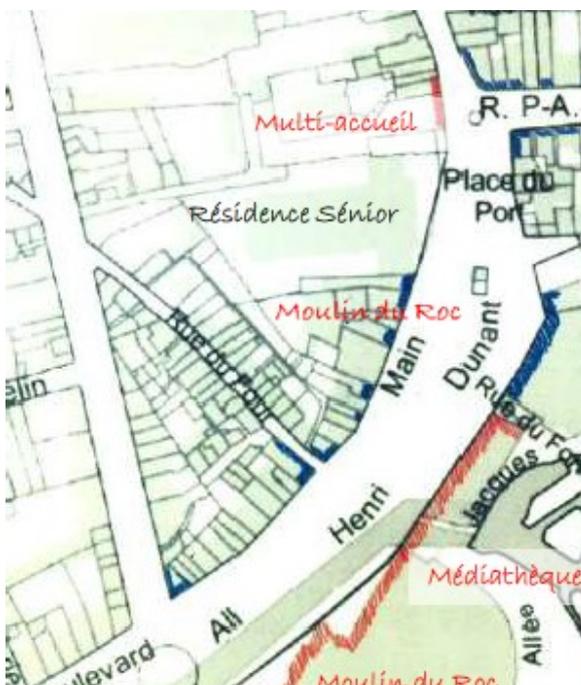


- **Un axe commercial et des activités diversifiées**

Cet ensemble qui intègre le boulevard Main, l'allée Dunant et la place du port est bordé par un axe qui fait office de pénétrante et de voie d'échange, la rue Gambetta, et est parfois utilisé en tant que tel.

Or, au regard de son environnement fonctionnel (résidentiel, activités tertiaires, commerces de proximité, équipements culturels), cet ensemble s'inscrit dans la continuité du centre historique et a plus une vocation de porte d'entrée dans le centre-ville, notamment pour relier les secteurs animés du centre (halles, rues piétonnes, ...) et les équipements (piscine du pré-Leroy, médiathèque et Moulin du Roc, multi-accueil), depuis la place des capucins en privilégiant les mobilités actives par les bords de sèvres.

Plus encore, la rue Baugier avec ses nombreux commerces, cafés et restaurants qui rythment les façades et animent le quartier doit être vue comme le prolongement du centre historique avec sa vie de quartier commerçant.



### ▪ Un pôle culturel de dimension nationale

La ville de Niort bénéficie de 2 pôles culturels, situés de part et d'autre du centre :

- le Pôle Cinématographique de la Brèche qui a été requalifié,
- le Pôle culturel composé par le Moulin du Roc et la Médiathèque Moinot, qui est en cours de mutation.

Avec sa « Scène Nationale », le Pôle culturel situé sur la rive droite de la Sèvre a une dimension nationale.

Malgré ce positionnement, le bâtiment qui par son architecture devrait constituer une accroche visuelle est illisible. Ses abords (contrôle d'accès, accès pompier, accès au quai de déchargement, ...) ne participent pas à mettre en valeur le bâtiment.

Aussi, il apparaît important d'améliorer sa visibilité, depuis le pont Main, aujourd'hui celui-ci étant noyé dans une végétation diffuse et peu structurée, ainsi que depuis la place du port, notamment dans le lien avec la place des capucins.



### ▪ Un tissu commercial qui reste fragile

Si l'action publique menée localement a contribué à renforcer le caractère attractif de cette rive droite de la Sèvre grâce à une politique à vocation culturelle, touristique et sociale fondée sur la présence d'équipements publics de niveau national avec le Moulin du Roc, régional avec Port Boinot inauguré en 2020, intercommunal avec la médiathèque Moinot et local avec le multi-accueil ; ce tissu reste fragile. Il se traduit notamment par la présence de 4 locaux commerciaux vacants.

Egalement, malgré ses atouts qui font de la rue Baugier un lieu de vie essentiel à l'animation du centre-ville, les terrasses d'une taille trop restreinte, manquent de convivialité en raison de la configuration de la voie et du traitement de l'espace public, très marqué par la présence de la voiture (flux et stationnement).

Il convient donc de maintenir l'attrait de ce quartier et d'en faciliter l'accessibilité grâce à une action qualitative sur l'espace public propice aux déplacements doux et mobilités actives, favorable aux promenades urbaines, supports d'une sociabilité de quartier et de centre-ville, notamment par un travail sur l'apaisement de la circulation, le développement de l'espace dédié au piéton et la création de terrasses devenues nécessaires à la pérennisation des cafés et restaurants.

▪ **Une fonction circulatoire en évolution**

Le boulevard Main avant sa mise en sens unique dans le cadre des travaux de la Médiathèque, était utilisé comme une voie d'échange.

Cet axe cumulait les nuisances induites par les fonctions circulatoires (trafic, stationnement, pollutions, ...).

Ainsi, dans le cadre d'une étude de circulation réalisée en 2016 qui concerne en partie une section de l'aire d'étude opérationnelle, les trafics moyens journaliers annuels suivant avaient été enregistrés :

- Rue Gambetta vers le Sud : 6 123 V/J et vers le Nord : 5 184 V/J
- Boulevard Main vers la rue Baugier : 1 718 V/J et vers la rue Gambetta : 882 V/J
- Pont Main vers le Sud : 6 761 v/J et vers le Nord : 6 695 V/J
  
- Rue Gambetta vers le Sud : 252 PL/J et vers le Nord : 274 PL/J
- Boulevard Main vers la rue Baugier : 121 PL/J et vers la rue Gambetta : 34 PL/J
- Pont Main vers le Sud : 310 PL/J et vers le Nord : 361 PL/J

Ces flux empruntant le boulevard Main s'inscrivent majoritairement dans le rythme des mouvements pendulaires.

Avant même la mise à sens unique du boulevard Main dans le cadre des travaux, une dissymétrie assez marquée avait été identifiée, traduisant un phénomène de « boucle » avec des véhicules n'utilisant pas les mêmes itinéraires à l'aller et au retour.

Dans le cadre des évolutions récentes, il est précisé que pour des raisons structurelles, le vieux pont n'est plus autorisé à la circulation des camions de 3,5 tonnes et plus. Les PL empruntant le boulevard Main aujourd'hui, ne peuvent donc se diriger que vers la rue Fontenay ou desservir localement les commerces ou bâtiments situés dans le périmètre opérationnel.

Egalement en raison des travaux (chantiers principalement de la médiathèque et de la résidence Séniors), de nombreuses places de stationnement ont été neutralisées. Au regard de l'étude de 2016, les taux d'occupation traduisent une offre globalement suffisante sur l'aire d'étude élargie (58,8% en moyenne sur la période 6H-21 H et de 72.6 % en heure de pointe), avec une proportion de places inoccupées importante sur la place des Capucins qui était payante lors de la réalisation de l'étude et qui est devenue gratuite à l'automne 2020.

▪ **Un espace public aujourd'hui essentiellement tourné vers la voiture.**

Dans ce périmètre, le traitement de l'espace public accentue la dissociation entre les différents usages et offre une place prépondérante à la voiture.

Boulevard Main, la voiture est omniprésente que ce soient les emprises dédiées (chaussée, stationnement), les choix de matériaux (enrobé) et de mobiliers (potelets et autres dispositifs dissuasifs) qui peuvent entraver voire rendre dangereux les déplacements piétons en raison de la multiplicité des obstacles.

Place du Port, outre la distanciation urbaine, la place laissée à la voiture a entraîné progressivement une mise à l'écart du piéton et donc de sa vocation sociale, ainsi qu'une partition de l'espace public, actuellement peu compatible avec les pratiques urbaines d'une vraie place.

Même s'il porte le nom de « place » cet espace consiste plutôt en un ensemble de sous espaces, déconnectés les uns des autres avec :

- une partie affectée à la circulation automobile,
- une partie affectée au stationnement,
- et une dissémination d'objets et d'urgences dans sa partie centrale.

Malgré sa fonction commerçante, la rue Baugier a été aménagée comme une rue « standard », dissociant là encore les différents usages, au lieu de les confondre et d'orienter l'espace public vers le piéton. Le stationnement bi-latéral longitudinal renforce l'effet de cloisonnement et casse la convivialité créée par la densité commerciale.

Ainsi, le traitement de l'espace public mérite d'être rééquilibré afin de pérenniser les activités, notamment pour les cafés et restaurants, en offrant de vraies terrasses extérieures.

Ainsi, malgré des emprises plus ou moins importantes,

- au plus étroit du bd Main (angle salle Avron / bd Main) : 38 m,
- au plus étroit de la rue de la place du port : 22 m,
- Place du port dans sa partie la plus large : 50 m,
- Rue Baugier : 11,50 m au plus étroit et 14,50 au plus large,

l'espace dédié à la voiture domine, offrant des trottoirs encombrés et avec de nombreux obstacles, des cheminements piétons de taille de modeste et peu attrayant, ainsi que l'absence d'espace dédié aux vélos posant des problèmes de sécurité (conflits piétons-vélos / riverains - vélos et / stationnement, ...).

Bien que le périmètre opérationnel soit traversé par la Vélo Francette (V 43) qui relie Ouistreham dans le Calvados à La Rochelle, sa place est difficilement perceptible dans le paysage. Or, il apparaît nécessaire de rendre lisible cet itinéraire, qui constitue un atout pour la ville de Niort qui souhaite développer le tourisme « doux ».



- **Des réseaux disséminés dans l'espace**

Dans cet espace les réseaux sont omniprésents. Malgré la réalisation de travaux d'effacements, ils sont encore présents sur certaines façades et dans la traversée de la rue du Four. De nombreuses émergences marquent aussi le paysage (poste de transformation, armoires, chambres, ...). Des désordres importants liés aux réseaux sont également apparents au niveau des chaussées.



- **Un mobilier disséminé, hétérogène et vieillissant**

Outre le manque de cohérence dans l'implantation et d'esthétisme des mobiliers, la notion d'accessibilité de l'espace public se pose particulièrement pour le piéton et les cycles sur ces axes.

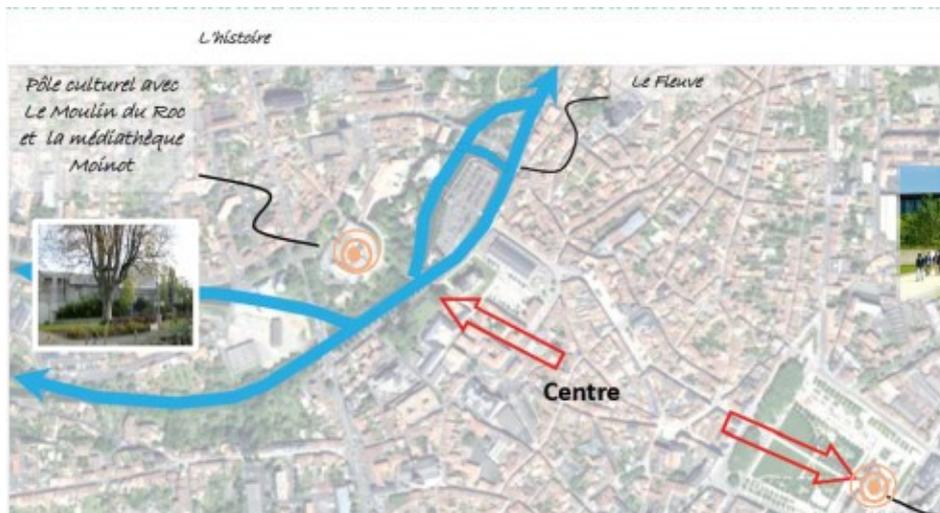


## 4 – LES OBJECTIFS ET GRANDES ORIENTATIONS

### 4.1 – REQUALIFIER CES AXES SITUÉS SUR LA RIVE DROITE DU FLEUVE POUR DONNER DE L'ÉPAISSEUR AU CENTRE-VILLE

Dans cette perspective, il est demandé de :

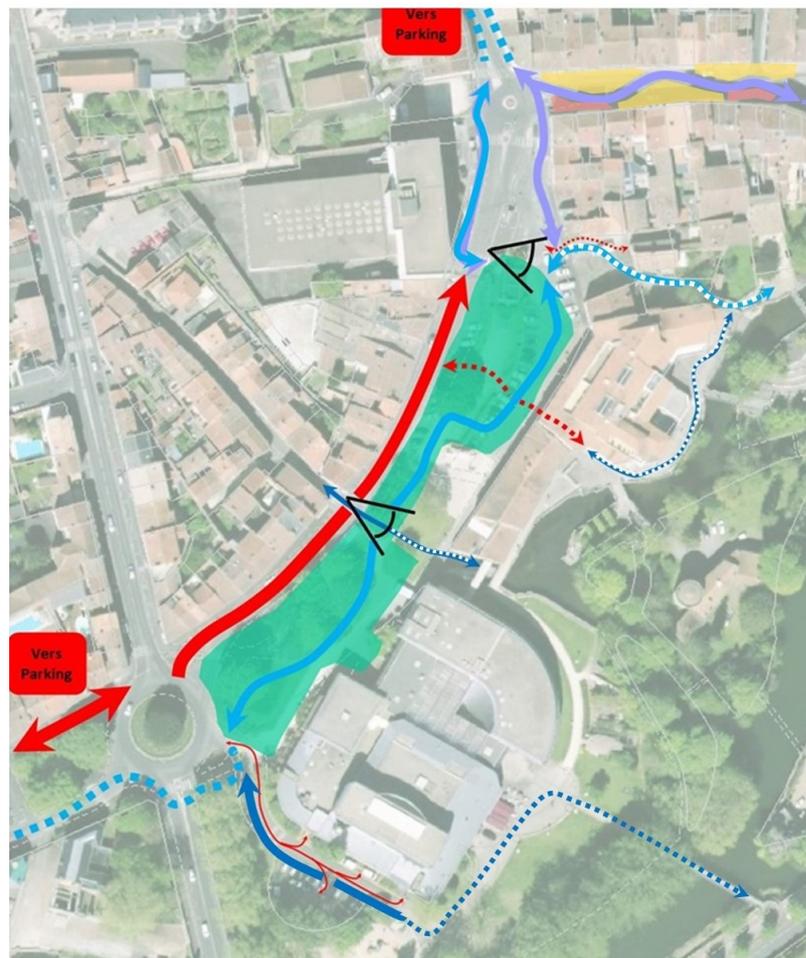
- appuyer le projet sur les points forts du site (l'histoire, le fleuve et la culture),
- prendre appui sur la trame végétale existante pour créer des connexions (trame verte et continuités écologiques),
- rendre lisible le Pôle culturel et le mettre en scène depuis le pont Main et la place du port,
- conforter les activités commerciales et tertiaires en diversifiant les mobilités, en organisant le stationnement et éviter l'image de rue « parking », ainsi qu'en développant les terrasses extérieures rue Baugier,
- rendre le centre-ville plus accessible depuis les faubourgs, en privilégiant les mobilités actives par les bords de Sèvre, depuis notamment la place des Capucins,
- favoriser également la fréquentation des faubourgs et du Pôle culturel depuis le centre-ville toujours grâce au développement de ces mobilités douces,
- permettre aux habitants de se réapproprier la place du port dans un partage plus équitable de l'espace public.



## 4.2 – FAVORISER LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Dans cette perspective, il est demandé de :

- profiter de la présence d'équipements publics pour initier de nouvelles pratiques avec une circulation apaisée,
- redonner une logique circulatoire de desserte des activités et de quartier résidentiel en maintenant le sens unique (boulevard Main et place du Port) et en réduisant l'espace dédié à la voiture (flux et stationnement),
- libérer de l'espace pour les modes doux et les intégrer au cœur d'une «promenade arborée»,
- organiser l'espace rue Baugier afin d'aménager des terrasses,
- traiter les interfaces avec les espaces publics convergents afin de les rendre lisibles (liaisons piétonnes et vélos vers la Sèvre, les halles et le centre historique),
- développer les mobilités actives en limitant les conflits piétons / vélos et en assurant leur sécurité,
- intégrer les Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) et les Vélos à Assistance Electrique (VAE), et envisager l'installation de bornes de recharge,
- adapter le dimensionnement des chaussées partagées aux usages poids lourds (navettes, autocars liés au pôle culturel, livraisons liées aux activités, collectes des déchets, ...).







#### 4.4 – REPENSER LA PLACE DE L'EAU

Dans cette perspective, il est demandé de :

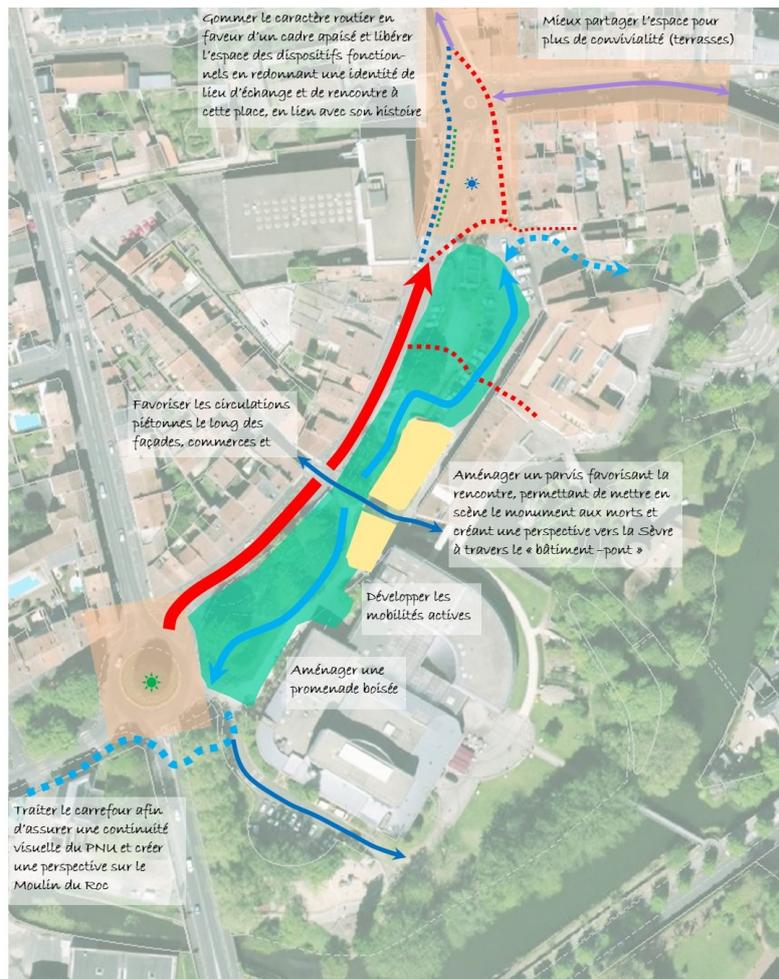
- prendre en compte le plan de prévention des risques « inondation » dans la conception des aménagements,
- réduire l'imperméabilisation des sols,
- gérer l'eau « à la source » au plus près de l'endroit où elle tombe en la valorisant in-situ, grâce à une gestion alternative qui favorise l'infiltration,
- rendre l'eau visible grâce à une gestion aérienne sous forme de noues et espaces verts inondables et plantés,
- intégrer une structure « réservoir » enterrée pour l'arrosage en récupérant les eaux de ruissellement de voirie après un pré-traitement,
- initier une réflexion autour du thème de l'eau (sculpture « Le Dauphin », la fontaine du Port, ...), et intégrer des bornes fontaine (d'eau potable) afin de réduire, en lien avec la végétation, l'effet « îlot de chaleur ».



## 4.5 – PROPOSER UN ESPACE A VIVRE ET A PARTAGER

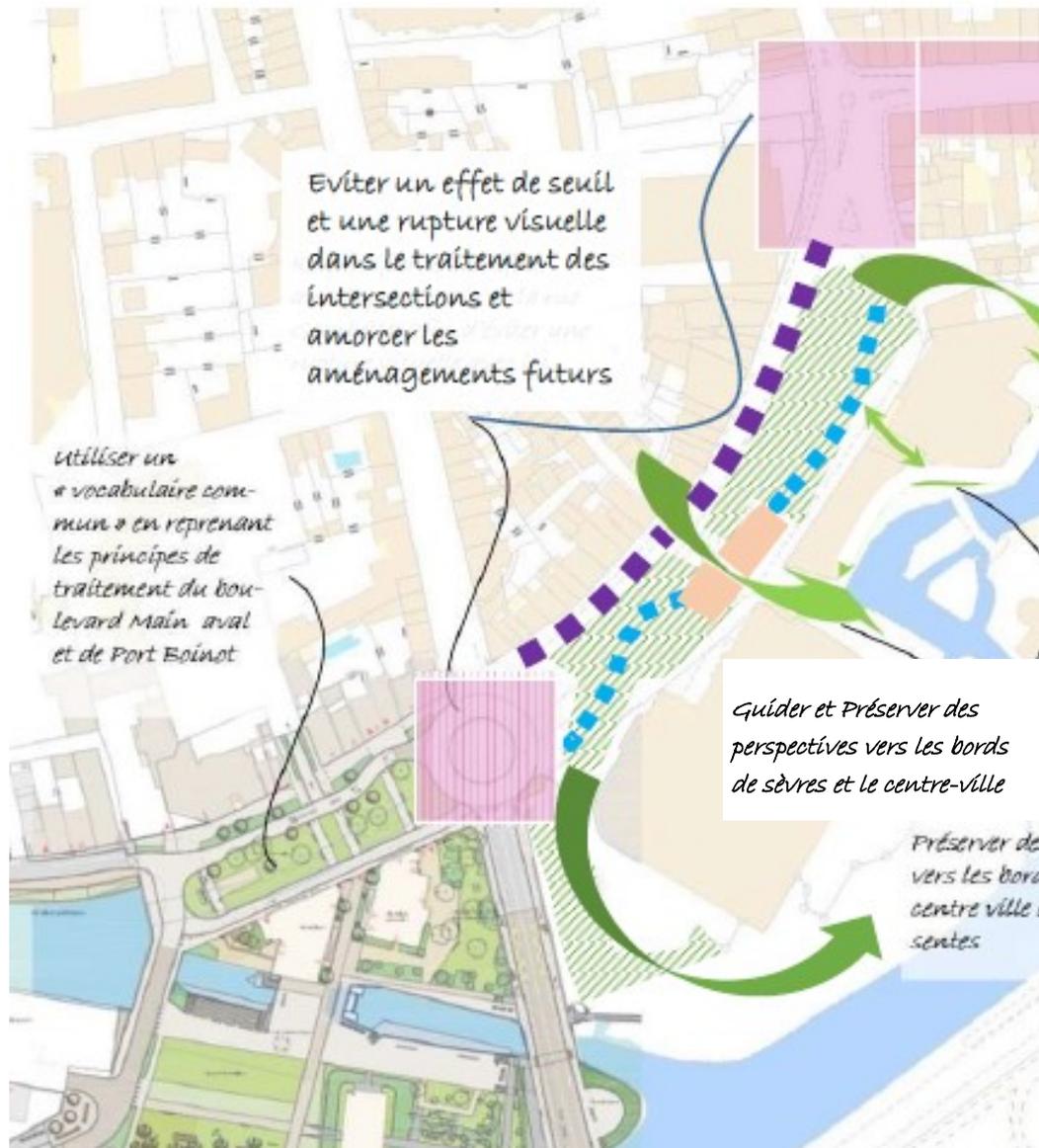
Dans cette perspective, il est demandé de :

- redonner à la place du Port une identité par un travail sur les circulations, les revêtements et le mobilier (y compris éclairage),
- améliorer le partage de l'espace, rue Baugier, afin de développer des terrasses, favoriser la rencontre et préserver son attractivité, ainsi que son identité de rue commerçante,
- créer un parvis au cœur du site qui soit à la fois un lieu de commémoration (monument aux morts) et d'événements en lien avec la thématique culturelle,
- renforcer la convivialité de la « promenade arborée » avec un mobilier adapté (bancs) et l'animer avec un boulodrome,
- favoriser également les circulations piétonnes le long des façades, commerces et services grâce à un cheminement accessible, confortable, agrémenté par la végétation et une circulation apaisée,
- traiter le carrefour avec le pont Main pour éviter une rupture dans la perception de l'espace public,
- travailler sur les jalonnements,
- concevoir un espace public convivial en évitant les mobiliers de type potelets, bornes, ... ,
- réaliser une mise en lumière sobre énergétiquement et respectueuse de la biodiversité.

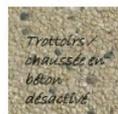


## 4.6 – ASSURER UNE CONTINUITÉ ET UNE COHÉRENCE DANS L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Dans cette perspective, il est demandé de reprendre le vocabulaire de Port Boinot en utilisant les mêmes palettes de matériaux et de mobiliers.



La voie apaisée



La place du Port



La promenade arborée



Le parvis



## 4.7 – AUTRES ELEMENTS DE PROGRAMME

Il est demandé également de :

- réaliser l'intégralité des aménagements dans le respect de la réglementation accessibilité et de positionner de manière cohérente les places de stationnement PMR ;
- intégrer la gestion des déchets dans l'espace et notamment :
  - remplacer les points d'apports volontaires (PAV) aériens par des PAV enterrés,
  - créer un point de regroupement intégré dans l'espace public pour les riverains qui peuvent rentrer leurs bacs (typologie de faubourg) ;
- anticiper les incidences de la réhabilitation / mutation de l'« îlot vétuste » de la place du Port ;
- intégrer l'espace occupé par le poste de transformation (qui doit être démoli) dans le projet d'aménagement suite à son déplacement dans l'emprise de la résidence seniors ;
- finaliser les enfouissements de réseaux, anticiper leur dévoiement éventuel au regard du projet, anticiper le déploiement de la fibre et intégrer de la vidéo-protection pour sécuriser l'espace public ;
- intégrer des bornes foraines au niveau du monument aux morts ;
- repositionner l'arrêt et remplacer l'auvette de bus au regard du projet ;
- libérer l'espace du mobilier fonctionnel ;
- gérer les saillies et empiètements sur l'espace public (coffrets, emmarchements, accès PMR des Etablissements Recevant du Public, ...), ainsi que les trappes d'accès aux caves ;
- adapter la signalisation et mettre en place une nouvelle signalétique.

## 5 – L'ENVELOPPE

Le montant global de l'opération (études de maîtrise d'œuvre, missions annexes, prestations diverses et travaux) est estimé à 3 318 000 € TTC (valeur janvier 2020).

L'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux de la tranche ferme (requalification de l'intersection avec la rue Gambetta, des abords du Moulin du Roc, du boulevard Main, de l'allée Dunant, de la place du Port et des abords de la résidence « seniors ») est établie à 2 262 500 € HT, soit 2 715 000 € TTC.

L'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux de la tranche optionnelle (requalification de la rue Baugier) est établie à 152 250 € HT, soit 182 700 € TTC.

## 6 – LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Les études de conception commenceront en septembre 2021.

Les travaux débuteront en juillet 2022 pour une durée de 12 mois, soit une livraison en juin 2023.

	2021				2022				2023			
	Trim	Trim	Trim	Trim	Trim	Trim	Trim	Trim	Trim	Trim	Trim	Trim
Etudes de conception (EP / AVP)												
Etudes de conception (PRO/DCE)												
Passation des marchés de travaux												
Exécution des travaux												
Livraison de l'opération												